



Réponses aux questions de la séance du 5 février

1. Déneigement du chemin Jarry et collecte des bacs

Le terrain au bout du chemin est la propriété de M. Rosaire Dupuis qui a pris la décision de ne plus le déneiger, les véhicules municipaux ne peuvent donc plus l'emprunter pour tourner.

2. Stationnement des véhicules lourds en périmètre urbain

Le conseil municipal ne désire pas régir le stationnement des véhicules lourds en périmètre urbain.

3. Renouvellement des emplois temporaires

Les dispositions de la convention collective font en sorte que s'il n'y a pas de mise à pied après cent quatre-vingt jours, les employés temporaires deviennent des employés permanents.